

Réunions d'information 18 et 23 juin 2025

Appel à projets FTJ Apprentissage



1 Le Fonds de Transition Juste

2 Spécificités de l'appel à projets (AAP)

3 Les modalités de l'appel à projets

4 Questions



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr 

Le Fonds de

Transition Juste



1) Le Fonds de Transition Juste (FTJ)

Programme national et programmes territoriaux

Nouvel outil de la politique de cohésion pour la programmation 2021-2027, doté de près d'**un milliard d'euros** au niveau national, le FTJ a été créé pour accompagner la transition énergétique et industrielle des territoires concernés par de fortes émissions de CO2 d'origine industrielle vers une économie neutre en carbone.

Le FTJ est mis en œuvre au travers d'un programme national, le **PN FTJ Emploi et compétences**, et par plusieurs plans territoriaux de transition juste, les **PTTJ**, présents sur chacun des territoires éligibles à ce fonds.

Le PTTJ de chaque territoire est commun aux programmes régionaux FEDER/FSE+/FTJ des Conseils régionaux et au programme national FTJ, **ce qui implique une coordination stratégique et opérationnelle étroite entre les autorités de gestion.**



1) Le Fonds de Transition Juste (FTJ) en Grand Est

Le FTJ est divisé en deux volets :

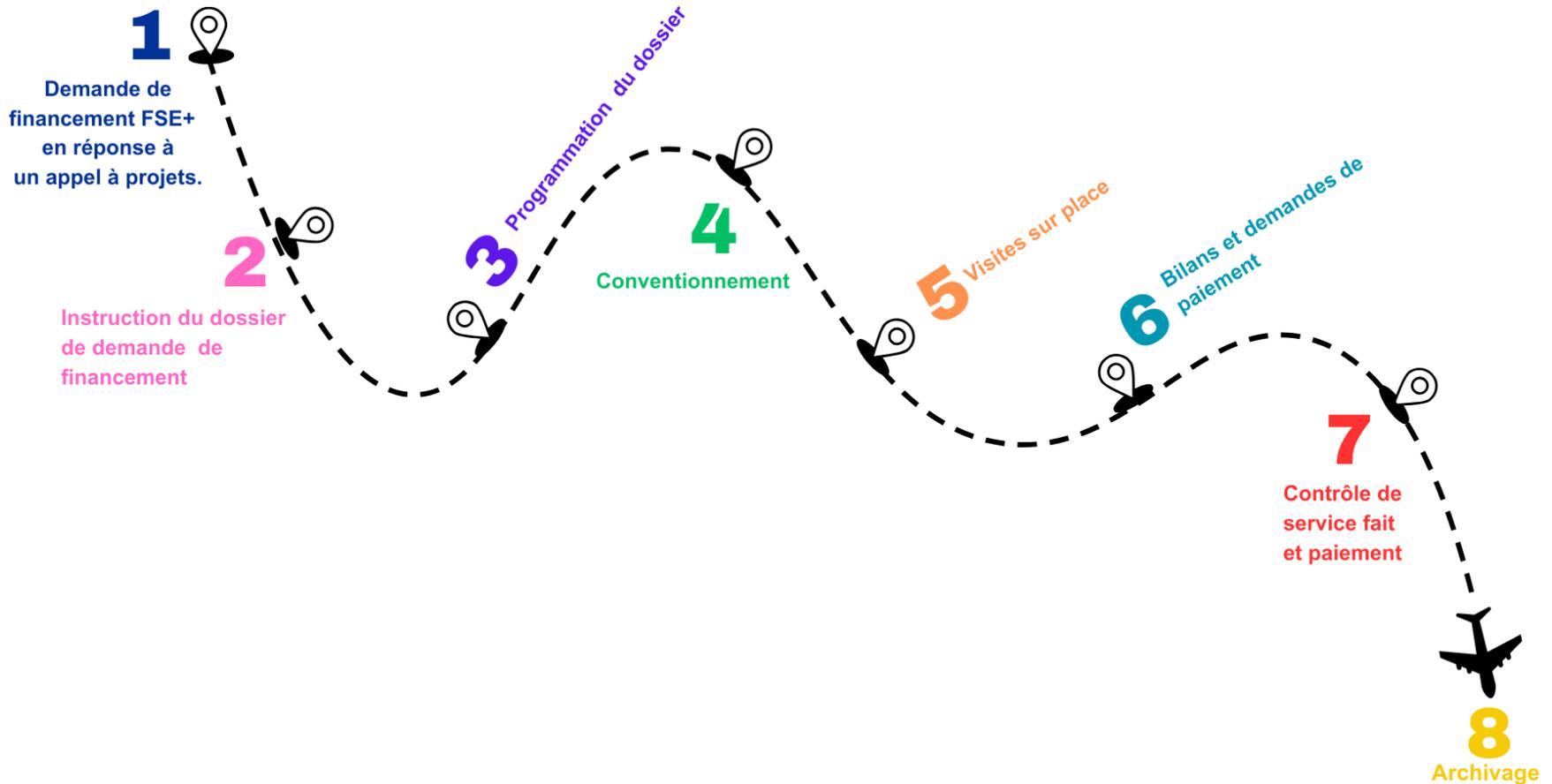
- Un **volet économique (ou investissement)** mis en œuvre par le **Conseil régional** pour **112,5 M€**.
- Un **volet social** mis en œuvre par l'**Etat DREETS** pour **42,5 M€**

L'objectif spécifique du FTJ : faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales et en matière d'emploi de la transition vers les objectifs spécifiques de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et pour une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050

1) Les grands principes de fonctionnement du programme national FTJ

- ★ Le programme national FTJ intervient toujours en cofinancement. Un porteur de projet doit donc trouver d'autres cofinanceurs, ou disposer d'une capacité d'autofinancement.
- ★ Le FTJ n'accorde pas d'aide directement aux personnes, mais finance des projets portés par des structures au niveau local.
- ★ Le paiement de la subvention n'est réalisé qu'en remboursement de dépenses déjà réalisées et dûment justifiées. Une avance peut être versée à la signature de la convention (sauf OPCO, collectivités territoriales, et opérateurs de l'Etat).
- ★ Le projet doit répondre à un appel à projets publié sur le site www.fse.gouv.fr
- ★ La demande de financement s'effectue uniquement en ligne via l'application "Ma Démarche FSE+". <https://ma-demarche-fse-plus.fr/#/>

Les étapes d'un projet financé par le programme national FTJ



Création compte MDFSE+ / Connexion

Accueil | Ma Démarche FSE+

Je crée mon compte EFP CONNECT

Je crée mon compte EFP Connect
Si vous n'aviez pas de compte sur le Portail Mes Démarches, merci de vous créer un compte EFP Connect.

Si vous aviez auparavant un compte sur le Portail Mes Démarches, pas besoin de vous créer un nouveau compte EFP Connect, connectez-vous directement dans l'encadré à droite avec vos anciens identifiants.



Je valide via le code reçu par mail

Validation de votre compte EFP CONNECT

Bonjour,

Vous avez initié la création d'un compte EFP Connect afin d'accéder au service numérique EFP Admin.
Afin de finaliser la création de votre compte EFP CONNECT, merci de saisir le code de validation ci-dessous :

3 7 3 6 9 3

Ce code expirera dans 24 heures.

Vous pouvez également cliquer sur le bouton ci-dessous :



ou copier-coller le lien ci-dessous dans votre navigateur :



Une fois votre compte créé, connectez-vous à l'application avec les identifiants précédemment renseignés.

Remarque : lors de la première connexion il vous sera demandé d'accepter les conditions générales d'utilisation de l'application.*

Lors de votre première connexion, vous devez renseigner votre fiche établissement.
Pour ce faire, il convient de cliquer sur l'encart « Mon établissement » visible depuis la page d'accueil, puis sur 

★ **Guide de connexion MDFSE+ :**
[Guide de connexion pro mdmse2127 V1 2 VF.pdf](#)

Comment se connecter à l'application MDFSE+ ?

(Si vous aviez déjà un compte sur le Portail Mes démarches)

The screenshot shows the login interface for MDFSE+ on the 'Portail Mes démarches' website. The page header includes the logo of the 'MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI' and the text 'MDFSE-21-27' and 'AGENT DU MINISTÈRE'. There are two main sections: 'Je crée mon compte EFP Connect' and 'Je m'identifie avec mon compte EFP Connect'. The login section is highlighted with a red box and numbered 2. It contains fields for 'Identifiant (e-mail professionnel)' and 'Mot de passe' with an 'Afficher' checkbox. Below these is a 'Je ne suis pas un robot' checkbox, highlighted with a red box and numbered 3. At the bottom of the login section is a button 'Je m'identifie avec EFP CONNECT', highlighted with a red box and numbered 4. A blue arrow points from the 'Je crée mon compte' section to the login section.

Mise en place d'EFP Connect le 14/11/2024 : si vous aviez déjà un compte sur le Portail Mes démarches (mesdemarches.emploi.gouv.fr), votre identifiant restera le même lors de votre connexion sur EFP Connect pas besoin de se créer un nouveau compte. Vous devrez simplement réinitialiser votre mot de passe.

[Accueil](#) | [Ma Démarche FSE+](#)

Saisissez votre email et mot de passe

Cochez la case « Je ne suis pas un robot » et saisissez le code de sécurité affiché

This screenshot shows the security code verification step. It features a 'Code de sécurité' section with a green background and a speaker icon. Below the code is a text input field for 'Recopier le code de sécurité (composé de chiffres et de lettres)'. A blue arrow points down from the text above to this section.

Cliquez sur « Je m'identifie avec EFP CONNECT »

Les spécificités

de l'appel à projets de la
DREETS GE - apprentissage
FTJ



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr 

2) Spécificités de l'AAP

[AAP FTJ - Apprentissage Fonds de Transition Juste - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

Objectif:

- L'objectif de cet appel à projets est de renforcer l'alternance et l'apprentissage dans **les secteurs de diversification** cités dans le PTTJ Grand-Est **afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée de ces secteurs.**

Secteurs de diversification:

-Secteurs de la stratégie de spécialisation intelligente dit "S3"

[S3 GE_Rapport final_Version décembre 2021.pdf](#)

+

- Secteurs des « technologies stratégiques pour l'Europe » définis par l'UE, "STEP "

2) Les secteurs de diversification de l'économie retenus dans le PTTJ Grand Est

Industrie :

Technologies et équipements pour la transition industrielle,
Recyclage et fonctionnalisation des matériaux pour l'industrie et la construction

Santé :

Biotechnologies médicales
Outils numériques pour la santé
Dispositifs médicaux

Bioéconomie :

molécules et matériaux biosourcés,
outils et systèmes pour la gestion durable et intelligente des ressources naturelles,
systèmes énergétiques et leur performance

STEP:

Technologies numériques
Technologies propres et économes en ressources
Biotechnologies



Cofinancé par
l'Union européenne

2) Actions attendues : renforcer l'alternance et l'apprentissage dans les secteurs de diversification du PTTJ dont :

- **Valorisation de la voie professionnelle** : production et diffusion de ressources pédagogiques, soutien et développement de coopérations d'acteurs, ingénierie de formation...
- **Actions de mobilisation des employeurs** visant à faciliter le recrutement
- **Développement et la promotion de l'apprentissage et des formations en alternance**, y compris actions d'accompagnement vers ces dispositifs
- **Aides aux jeunes** : équipement scolaire pour l'enseignement professionnel et équipement professionnel, hébergement, transport, repas, etc....



2) Autres spécificités :

Les candidats éligibles :

Toute personne morale de droit privé ou public susceptible de proposer un projet d'intérêt général relevant de son champ d'intervention, en lien avec les thématiques ciblées

Le public cible :

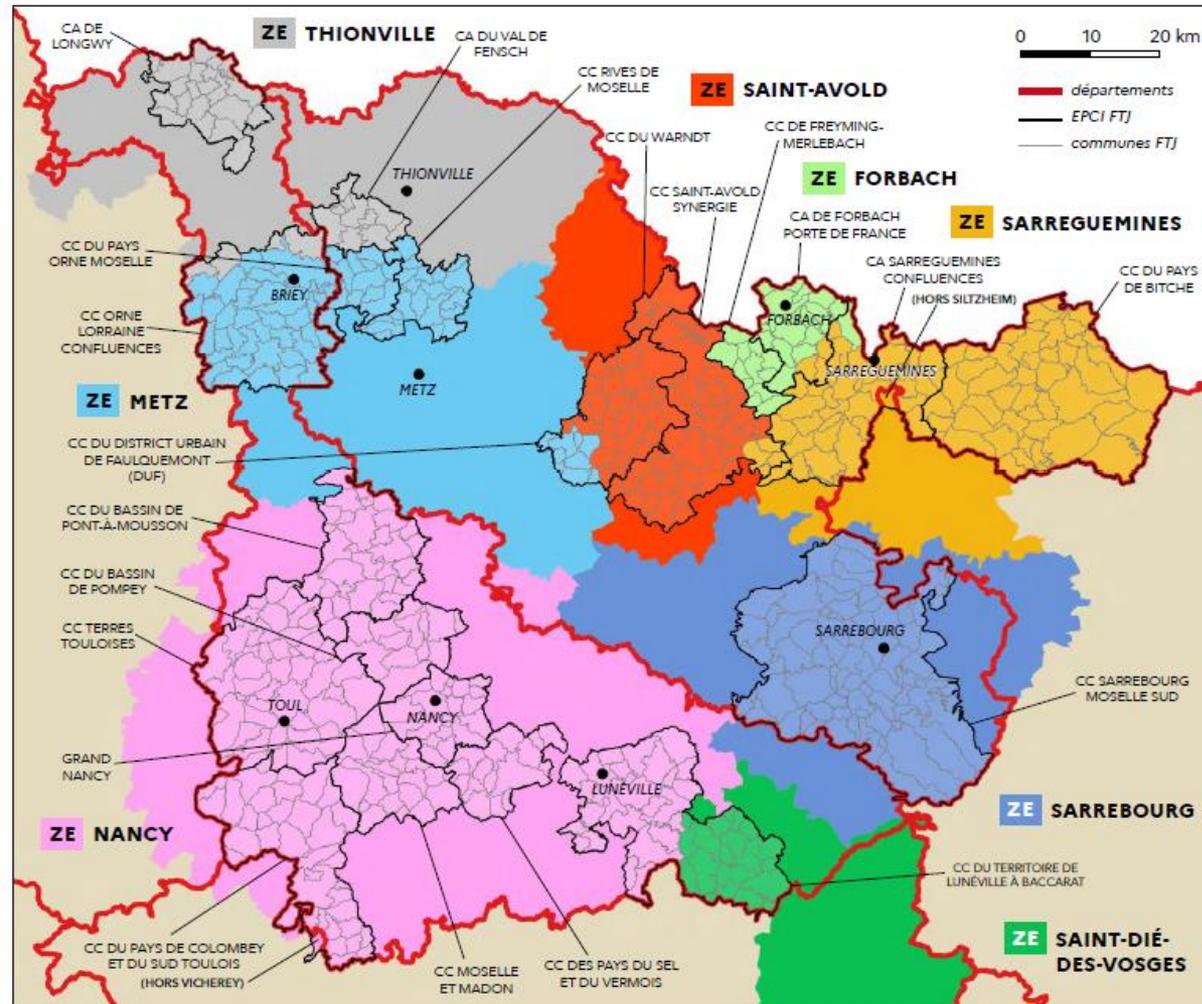
- Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail dont les jeunes
- Alternants : apprentis et personnes en contrat de professionnalisation

Éligibilité géographique :

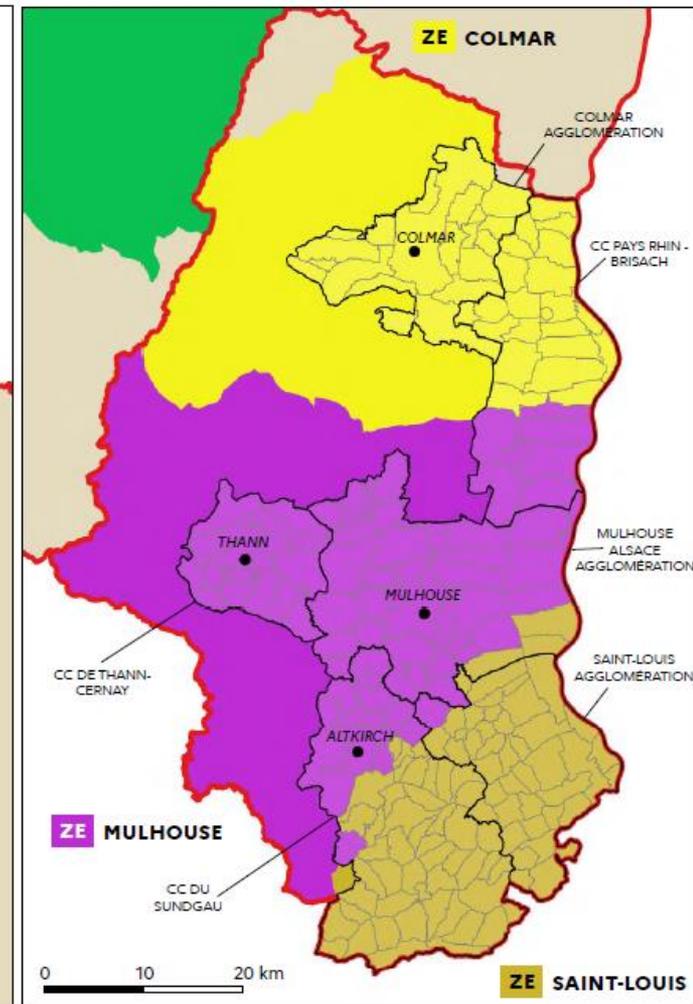
Le fait que le porteur soit basé dans une des 11 zones d'emploi FTJ (ZE FTJ) ou que l'action (formation, accompagnement, promotion, ingénierie...) se réalise dans les 11 ZE FTJ visées par l'appel à projets suffit à respecter le critère d'éligibilité géographique du FTJ.

2) Zones d'emploi FTJ : périmètre géographique de l'AAP

MEURTHE-ET-MOSELLE / MOSELLE



HAUT-RHIN



[1_pdfsam_carte_ze_epci_communes_ftj.pdf](#)

Les modalités de l'AAP

L'enveloppe destinée à cet
AAP est de 7 000 000 €



3) Les modalités de l'AAP

- Temporalité : opérations de 12 à 48 mois pouvant se dérouler du 01/01/2025 au 31/12/2028
- Montant minimum de FTJ : 10 000 €
- Minimum coût total éligible : 50 000 €
- Taux minimum d'intervention du FTJ : 10%
- Taux maximum d'intervention du FTJ : 70%
- Demandes à déposer le 22 septembre 2025 au plus tard via MDFSE + (accès via [Ma démarche FSE+](#))

3) Les modalités de l'appel à projets

Les critères de sélection nationaux



Respect des principes horizontaux ([Kit d'outils pour répondre aux appels à projets -](#)

[Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#))

- non-discrimination,
- accessibilité aux personnes en situation de handicap,
- égalité femmes-hommes,



Critères communs

- **règles d'éligibilité** : vérifiées à l'instruction (dépenses conformes aux règlements européens, période de réalisation, contrat d'engagement républicain pour les associations,...).
- **critères communs de priorisation des opérations** : les opérations sélectionnées doivent contribuer à atteindre les objectifs fixés dans le PN (les structures doivent être en capacité de respecter les conditions de suivi et d'exécution d'une convention FTJ ; l'aide doit être proportionnée à la dimension de l'opération) ; un intérêt particulier est apporté à la logique de projet, à la qualité du partenariat, à l'effet levier du projet, au nombre de participants, à leur ciblage, à la cohérence du projet avec le PN et le cadre de performance.



3) Les modalités de l'appel à projets

Les critères spécifiques de sélection - critères locaux

- ★ Impact du projet sur l'objectif poursuivi, le public accompagné et le territoire
- ★ L'expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens
- ★ L'adéquation entre la capacité financière et l'envergure du projet
- ★ L'effet compensateur des conséquences négatives sur l'emploi de la transition écologique.

3) Les modalités de l'appel à projets

★ **Communication européenne** à partir du dépôt de la demande FTJ (pénalité de 3% maximum). [Obligations de communication - FSE+ - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

★ **Suivi des participants** : Collecte et saisie des données des participants au fil de l'eau, en utilisant de préférence le questionnaire FTJ de la DGEFP. [Comprendre la gestion des participants dans les projets financés par le FSE+ - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

★ **Transmission obligatoire de l'ensemble des documents** figurant en page 16-17 de l'AAP au moment de la demande de co-financement



3) Les modalités de l'appel à projets

Deux options de coûts simplifiés (OCS) proposées:

★ Forfait de 40% des dépenses directes de personnel pour déterminer les coûts restants :

Ce plan de financement est à privilégier si le projet est mis en œuvre principalement par des **ressources humaines** internes. Dans le plan de financement dans MDFSE+ les autres postes de dépenses devront être mis à 0 ;

OU

★ Forfait de 15% des dépenses de personnel pour calculer les dépenses indirectes :

Ce plan de financement permet de déclarer des dépenses de personnel, de fonctionnement, de prestations et de participants au réel, un taux forfaitaire de 15% des dépenses de personnel est appliqué pour couvrir les dépenses indirectes. Ce plan de financement est à privilégier si le projet intègre des dépenses de **prestations ou de fonctionnement importantes**

3) Les modalités de l'appel à projets

Coûts éligibles dans le cadre de cet AAP

- **Dépenses de personnel (pour les 2 OCS)** : temps complets ou temps partiels mensuellement fixes (temps partiels variables exclus), **avec un minimum de 10%** du temps de travail consacré à l'opération FTJ ;
- Les dépenses de personnel des salariés chargés du suivi administratif et les fonctions support seront couvertes par le forfait;
- À justifier avec les bulletins de paie et lettres de mission et/ou contrats de travail.

3) Les modalités de l'appel à projets

Coûts éligibles dans le cadre de cet AAP

- **Dépenses directes de fonctionnement (pour OCS 15%)** achat de fourniture et matériel non amortissable (inférieur à 500€ HT), les locations de matériel ou de locaux, les frais de transport, d'hébergement et de restauration des personnels valorisés dans les dépenses de personnel, soumises aux règles de mise en concurrence
- **Dépenses directes de prestations (pour OCS 15%)** : coûts liés à la sous-traitance d'activités nécessaires à la réalisation de l'opération, soumises aux règles de mise en concurrence
- **Dépenses directes liées aux participants (pour OCS 15%)** : déclarés sur l'opération dans le module de suivi des participants de l'opération (indemnités, frais de transport, d'hébergement et de restauration ; achat d'équipement,...) soumises aux règles de mise en concurrence

Dépenses à justifier avec les factures acquittées et le lien avec l'opération

Besoin d'aide ?

L'unité FSE de la DREETS Grand Est reste à votre disposition.

Pour rappel, voici les coordonnées des agents de l'unité FSE que vous pouvez joindre :

➤ en cas de problème technique avec MDFSE + :

- Valérie BALSON – 03.83.30.89.68 / 06.66.62.72.46 - valerie.balson@dreets.gouv.fr
- Marie FICHOT – 03.88.14.32.39 - marie.fichot@dreets.gouv.fr

➤ pour toute question sur le fond avant le dépôt de la demande vous pouvez contacter :

- Estelle BAEY – 03.83.30.89.74 / 06.10.59.02.08 – estelle.baey@dreets.gouv.fr (Site de Nancy)
- François OTERO – 03.88.75.86.72 - francois.otero@dreets.gouv.fr (Site de Strasbourg)
- Anne SCHWOERER – 03.83.30.89.65 – anne.schwoerer@dreets.gouv.fr (site de Nancy)

Ne pas hésiter!

Questions ?

C'est à vous...



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr 